

Visit Alençon





Sommaire

1. Qu'est ce que la taxe de séjour?	4
2. Qui peut instaurer la taxe de séjour?	3
3. Quelle affectation du produit de la taxe de séjour?	4
4. Qui paie la taxe de séjour?	4
5. Qui la collecte?	5
6. Les tarifs	5
7. Les réductions et exonérations obligatoires	6
8. Quelles sont les obligations de l'hébergeur?	7
9. Versement de la taxe de séjour: comment faire?	8
10. Retards, Infractions et Sanctions	8
11. Voies de recours: comment faire en cas de...	9

KIT PRATIQUE

1. Qu'est que la taxe de séjour?

La taxe de séjour a été instituée en France par la loi du 13 avril 1910. Elle est instituée sur délibération des Conseils Municipaux ou des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale), pour favoriser le développement touristique des territoires concernés. L'affectation de la taxe de séjour concerne en effet toutes les dépenses destinées à améliorer la fréquentation des communes et groupements de communes. Aujourd'hui encore, les recettes de la taxe de séjour sont obligatoirement affectées directement au tourisme, ce qui en fait un impôt unique en France.

2. Qui peut instaurer la taxe de séjour?

A l'origine, seules les stations classées (stations hydrothermales, climatiques, uvales, de tourisme balnéaires ou de sports d'hiver et d'alpinisme) étaient habilitées à instaurer la taxe de séjour.

S'y sont ajoutées depuis:

- les communes de montagne (loi montagne du 9 janvier 1985) et les communes littorales (loi littorale du 3 janvier 1986)
- les communes réalisant des actions de promotion touristique (loi du 5 janvier 1988)
- les communes réalisant des actions de protection et de gestion de leurs espaces naturels (loi du 2 février 1995)

Les EPCI peuvent instituer la taxe de séjour sur délibération, selon les mêmes dispositions que les communes (article R5211-6 du Code général des collectivités territoriales - CGCT).

3. Quelle affectation du produit de la taxe de séjour?

Le produit de la taxe de séjour est obligatoirement affecté aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique du territoire, les enjeux de l'instauration de cette taxe sont donc multiples:

- de façon générale, permettre d'assurer un bon accueil des différents publics touristiques et excursionnistes;
- mettre en oeuvre une politique de développement touristique sur la CUA, en permettant de financer l'entretien et/ou l'installation d'infrastructures touristiques;
- conforter l'Office de Tourisme de la Communauté Urbaine d'Alençon dans ses missions de développement touristique, en lui apportant une ressource complémentaire.

4. Qui paie la taxe de séjour?

Conformément à l'article L2333-29 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), cette taxe est payée par les personnes hébergées à titre onéreux, qui ne sont pas domiciliées dans la commune et qui ne possèdent pas de résidence pour laquelle elles sont passibles de la taxe d'habitation.

C'est donc le touriste qui paie la taxe séjour au réel.

5. Qui la collecte?

La taxe de séjour est collectée par l'ensemble des établissements accueillant les personnes citées ci-après: hôtels, résidences, meublés de tourisme, gîtes, chambres d'hôtes, villages vacances, terrains de camping, caravanning et tout type d'hébergement de plein air, ports de plaisance et autres formes d'hébergements.

Sont inclus les professionnels de l'hébergement ainsi que les particuliers qui louent à titre onéreux tout ou partie de leur habitation personnelle.

6. Les tarifs

Par délibération du 17 décembre 2015, la CUA a retenu les tarifs suivants, par personne et par nuitée:

Nature de l'hébergement	Tarif CUA en euros / nuitée / personne
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement équivalentes.	2,00 €
Hôtels de tourisme 5*, résidences de tourisme 5*, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1.50 €
Hôtels de tourisme 4*, résidences de tourisme 4*, meublés de tourisme 5* et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1.00 €
Hôtels de tourisme 3*, résidences de tourisme 3*, meublés de tourisme 3* et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.70€
Hôtels de tourisme 2*, résidences de tourisme 2*, meublés de tourisme 5* et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.60 €
Hôtels de tourisme 1*, résidences de tourisme 1*, meublés de tourisme 1*, villages de vacances 1,2 et 3*, chambres d'hôtes, emplacements dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.50 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0.30 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0.30 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5* et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0.40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2* et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.20 €

La tarification est appliquée selon le classement préfectoral de l'hébergement, indépendamment de leurs labels (épis, clés...)

7. Les réductions et exonérations obligatoires

Les exonérations et réductions ne dépendent pas des natures d'hébergements, elles sont liées uniquement aux conditions des personnes hébergées.

- Exonérations

Sont concernés de droit, sur présentation de justificatifs:

- les enfants de moins de 13 ans
- les colonies de vacances et centres de vacances collectifs d'enfants. Comme défini par l'arrêté du 19 mai 1975, un centre de vacances est un établissement permanent ou temporaire où sont collectivement hébergés hors du domicile familial, à l'occasion de leurs vacances scolaires, de leurs congés professionnels ou de leurs loisirs, des mineurs âgés de plus de quatre ans.
- les bénéficiaires de formes d'aides sociales prévues dans le code de l'action sociale et des familles (chapitre 1er du titre III et chapitre 1er du titre IV du livre II, chapitres IV et V du titre IV du livre III):
 - personnes âgées ou handicapées bénéficiant d'une aide à domicile,
 - personnes titulaires d'une carte d'invalidité,
 - personnes connaissant de graves difficultés économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion.
- les fonctionnaires ou agents de l'Etat appelés temporairement dans la station pour l'exercice de leur profession.

Attention: les voyageurs et représentants de commerce ne sont plus exonérés.

- Réductions

Sont concernés les membres des familles nombreuses qui bénéficient des mêmes réductions que celles prévues sur les tarifs SNCF, sur présentation de justificatifs:

- 30% pour les familles comprenant 3 enfants de moins de 18 ans;
- 40% pour les familles comprenant 4 enfants de moins de 18 ans;
- 50% pour les familles comprenant 5 enfants de moins de 18 ans;
- 75% pour les familles comprenant 6 enfants de moins de 18 ans.

8. Quelles sont les obligations de l'hébergeur?

Les hébergeurs ont les obligations suivantes:

Catégories	Obligations
TOUS TYPES D'HEBERGEMENTS (Hôtels, meublés de tourisme, chambres d'hôtes, campings, résidences de tourisme...	<ul style="list-style-type: none">• afficher les tarifs de la taxe de séjour;• la faire figurer clairement sur la facture remise au client, distinctement des propres prestations (la taxe de séjour au réel n'est pas assujettie à la TVA);• percevoir la taxe de séjour;• et verser aux dates prévues par la délibération:<ul style="list-style-type: none">• le 15 avril au plus tard pour les encaissements du 1er trimestre (période de perception du 1er janvier au 31 mars);• le 15 juillet au plus tard pour les encaissements du 2ème trimestre (période de perception du 1er avril au 30 juin);• le 15 octobre au plus tard pour les encaissements du 3ème trimestre (période de perception du 1er juillet au 30 septembre);• le 15 janvier au plus tard pour les encaissements du 4ème trimestre (période de perception du 1er octobre au 31 décembre).• Déclaration de mise en location auprès de l'office de tourisme, au titre de la perception de la taxe de séjour: elle doit être déposée dans un délai de 15 jours qui suivent le début de la location, à l'office de tourisme (en application de l'article R.2333-51 du CGCT) (voir formulaire-type du chapitre «KIT PRATIQUE»)
MEUBLES ET CHAMBRES D'HOTES EN COURS DE CREATION ou en LOCATION OCCASIONNELLE	<ul style="list-style-type: none">• Déclaration d'activité (en application des articles L.324-4 et D.324-15 du code du tourisme): elle doit être déposée préalablement à l'exercice de l'activité, par le biais d'un formulaire CERFA (voir chapitre «KIT PRATIQUE»), à la mairie où est domicilié l'hébergement.

La taxe de séjour est collectée durant l'année civile, du 1er janvier au 31 décembre.

9. Versement de la taxe de séjour: comment faire?

Les hébergeurs doivent remplir et transmettre chaque trimestre (cf. chapitre «obligations de l'hébergeur») au Centre des finances Publiques, à l'adresse suivante:

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRESORERIE D'ALENCON VILLE ET CAMPAGNE
10 RUE GARICLIANO
61014 ALENCON CEDEX

- une déclaration du montant total de la taxe de séjour perçue sur le trimestre,
- un état récapitulatif, lequel doit préciser obligatoirement:
- le nombre de personnes assujetties pour chaque nuitée de manière calendaire
- la durée du séjour
- le cas échéant le nombre de personnes exonérées et les motifs de réductions ou d'exonération
- la somme de taxe de séjour récoltée,
- la somme du nombre de personnes hébergées
- la somme du nombre de nuitées vendues
- une présentation mensuelle de la perception de la taxe de séjour

L'état récapitulatif ne doit contenir aucune information relative à l'état civil des personnes assujetties à la taxe de séjour.

- le règlement du montant total pour le trimestre, par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public ou par espèces au guichet.

10. Retards, Infractions et Sanctions

Conformément à l'article R.2333-56 du CGCT, tout retard dans le versement du produit de la taxe donne lieu à l'application d'un intérêt de retard égal à 0.75% par mois de retard. L'article R.2333-58 du CGCT prévoit les sanctions suivantes:

Contraventions de seconde classe:

- Non perception de la taxe de séjour
- Tenue inexacte ou incomplète de l'état récapitulatif,
- Absence de déclaration dans les délais prévus pour les personnes qui louent tout ou partie de leur habitation personnelle

Contravention de troisième classe:

- Absence de déclaration du produit de la taxe perçue, ou déclaration inexacte ou incomplète.

En cas d'infraction au recouvrement, c'est le tribunal de Grande Instance qui fixe le montant des droits et le tribunal correctionnel qui, le cas échéant, statue sur les pénalités.

Les pénalités encourues pour infraction au recouvrement sont au minimum égales au montant d'impôt impayé. Elles peuvent s'élever au double de ce montant, voire au triple en cas de fraude.

11. Voies de recours: comment faire en cas de...

...contestation d'un client?

En application de l'article R.2333-57 du CGCT, le client redevable de la taxe de séjour au réel qui conteste le montant de la taxe doit néanmoins l'acquitter.

La contestation sera portée, selon le montant de la taxe, devant le tribunal d'Instance ou de Grande Instance d'Alençon et sera jugée sans frais.

...départ furtif?

Un client est parti sans payer sa nuitée ni la taxe de séjour: il s'agit d'un départ furtif. Ce cas a été prévu par l'article R.2333-25 du CGCT.

Pour dégager sa responsabilité, l'hébergeur doit immédiatement avertir et déposer dans les mains du président de la CUA une demande d'exonération adressée au juge du Tribunal d'Instance. Cette démarche est transmise par le Président de la CUA, dans les vingt-quatre heures, au juge du Tribunal d'Instance, qui statue sans frais.

Dans les deux cas, le dépositaire de la demande doit s'acquitter d'une contribution pour l'aide juridique de 35 euros, auprès du Tribunal compétent.

KIT PRATIQUE

Vous trouverez ci-après tous les outils nécessaires à la collecte et à la déclaration de la taxe de séjour:

- L'affiche à destination des visiteurs
- Le modèle de déclaration au Centre des Finances Publiques d'Alençon
- L'état récapitulatif à joindre obligatoirement à la déclaration (registre du logeur)

Nouveaux hébergeurs et hébergeurs occasionnels:

- Les formulaires CERFA pour votre déclaration d'activité, à déposer auprès de votre mairie.
- Le formulaire-type pour votre déclaration de séjour, à déposer auprès de la CUA.

TAXE DE SEJOUR INFORMATION A L'ATTENTION DES VISITEURS

Tarifs de la taxe et conditions d'exonération

Nature de l'hébergement	Tarif CUA en euros / nuitée / personne
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement équivalentes.	2.00 €
Hôtels de tourisme 5*, résidences de tourisme 5*, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1.50 €
Hôtels de tourisme 4*, résidences de tourisme 4*, meublés de tourisme 5* et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1.00 €
Hôtels de tourisme 3*, résidences de tourisme 3*, meublés de tourisme 3* et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.70€
Hôtels de tourisme 2*, résidences de tourisme 2*, meublés de tourisme 5* et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.60 €
Hôtels de tourisme 1*, résidences de tourisme 1*, meublés de tourisme 1*, villages de vacances 1,2 et 3*, chambres d'hôtes, emplacements dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.50 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0.30 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0.30 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5* et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0.40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2* et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.20 €

- Exonérations

Sont concernés de droit, sur présentation de justificatifs:

- les enfants de moins de 13 ans;
- les colonies de vacances
- les bénéficiaires de formes d'aides sociales
- les fonctionnaires ou agents de l'Etat appelés temporairement dans la station pour l'exercice de leur profession

- Réductions

Sont concernés les membres des familles nombreuses, qui bénéficient des mêmes réductions que celles prévues sur les tarifs de la SNCF, sur présentation de justificatifs:

- 30% pour les familles comprenant 3 enfants de moins de 18 ans
- 40% pour les familles comprenant 4 enfants de moins de 18 ans
- 50% pour les familles comprenant 5 enfants de moins de 18 ans
- 75% pour les familles comprenant 6 enfants de moins de 18 ans

DECLARATION TRIMESTRIELLE

Propriétaire de l'établissement: Mme / Mlle / M.....
Adresse:
Nom de l'hébergement:.....
Adresse de l'hébergement (si différente):.....
Tél:.....
e-mail:.....

Nature de l'hébergement:

- Hôtel Meublé Gîte Chambre d'hôtes Camping autre
 4* et + 3* 2* 1* NC

Déclare avoir encaissé pour la période

- du 1er janvier au 31 mars
 du 1er avril au 30 juin
 du 1er juillet au 30 septembre
 du 1er octobre au 31 décembre

la somme de€

Signature et cachet de l'établissement:

Merci de joindre l'état récapitulatif de la période trimestrielle à la présente déclaration, accompagné du règlement libellé à l'ordre du Trésor Public, à l'adresse suivante:

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRESORERIE D'ALENCON VILLE ET CAMPAGNE
10 RUE GARIGLIANO
61014 ALENCON CEDEX

COMMENT REMPLIR LE REGISTRE DU LOUEUR

Exemple

Nuit du:	Nombre total de personnes hébergées	PLEIN TARIF		EXONERATIONS		REDUCTIONS			Tarif taxe plein (ex: 0,70€)	Total taxe perçue à reverser
		Nombre de personnes à taux plein	Montant total taxe perçue à taux plein	Nombre de personnes exonérées	Motif de l'exonération	Nombre de personnes à taux réduit	% réduction applicable (ex: 30%)	Montant total taxe perçue à taux réduit		
	Tp	P	T	Px		Pr	Tx	Tr = (Pr x Ta) x Tx	Ta	= T + Tr
01/01/2017	9	5	3,50 €	1	enfant 10 ans	3	30%	0,63	0,70 €	4,13 €
02/01/2017			0,00 €					0		0,00 €

Chaque ligne doit être complétée dès lors que vous hébergez des personnes au sein de votre établissement. Vous devez inscrire le nombre de personnes présentes pour chaque nuitée (ex: la nuit du 01/01/17: 9 personnes au total présentes cette nuit là). Les données issues des registres des loueurs alimentent l'observatoire touristique. Ces informations permettent de piloter les opérations de communication et marketing afin de développer l'offre touristique de notre territoire.

Afin de compléter le tableau, veuillez compléter la colonne "Ta" en vous basant sur le tableau des tarifs de la taxe de séjour. Selon votre type d'hébergement et de votre classement, vous trouverez le montant à reporter dans la colonne (ex: Hôtel 3* = 0,70€ / personne / nuit).

Les formules de calcul étant pré-remplies, vous devez remplir les colonnes suivantes: **Tp, P, Px, Pr, Tx et Ta**

Pour toutes informations complémentaires, merci de contacter l'office de tourisme au 02.33.80.66.39 ou par e-mail à: administration@visitalencon.com

REGISTRE DU LOGEUR

MOIS DE JANVIER 2017

		PLEIN TARIF		EXONERATIONS		REDUCTIONS				
Nuit du:	Nombre total de personnes hébergées	Nombre de personnes à taux plein	Montant total taxe perçue à taux plein	Nombre de personnes exonérées	Motif de l'exonération	Nombre de personnes à taux réduit	% réduction applicable (ex: 30%)	Montant total taxe perçue à taux réduit	Tarif taxe plein (ex: 0,70€)	Total taxe perçue à reverser
	TP	P	T	Px		Pr	Tx	Tr = (Pr x Ta) x Tx	Ta	= T + Tr
01/01/2017			0,00 €					0		0,00 €
02/01/2017			0,00 €					0		0,00 €
03/01/2017			0,00 €					0		0,00 €
04/01/2017			0,00 €					0		0,00 €
05/01/2017			0,00 €					0		0,00 €
06/01/2017			0,00 €					0		0,00 €
07/01/2017			0,00 €					0		0,00 €
08/01/2017			0,00 €					0		0,00 €
09/01/2017			0,00 €					0		0,00 €
10/01/2017			0,00 €					0		0,00 €
11/01/2017			0,00 €					0		0,00 €
12/01/2017			0,00 €					0		0,00 €
13/01/2017			0,00 €					0		0,00 €
14/01/2017			0,00 €					0		0,00 €
15/01/2017			0,00 €					0		0,00 €
16/01/2017			0,00 €					0		0,00 €
17/01/2017			0,00 €					0		0,00 €
18/01/2017			0,00 €					0		0,00 €
19/01/2017			0,00 €					0		0,00 €
20/01/2017			0,00 €					0		0,00 €
21/01/2017			0,00 €					0		0,00 €
22/01/2017			0,00 €					0		0,00 €
23/01/2017			0,00 €					0		0,00 €
24/01/2017			0,00 €					0		0,00 €
25/01/2017			0,00 €					0		0,00 €
26/01/2017			0,00 €					0		0,00 €
27/01/2017			0,00 €					0		0,00 €
28/01/2017			0,00 €					0		0,00 €
29/01/2017			0,00 €					0		0,00 €
30/01/2017			0,00 €					0		0,00 €
31/01/2017			0,00 €					0		0,00 €
	0	0	0,00 €	0		0	TOTAL JANVIER			0,00 €

Fait à

Le:

Signature et cachet:

REGISTRE DU LOGEUR

MOIS DE FEVRIER 2017

		PLEIN TARIF		EXONERATIONS		REDUCTIONS				
Nuit du:	Nombre total de personnes hébergées	Nombre de personnes à taux plein	Montant total taxe perçue à taux plein	Nombre de personnes exonérées	Motif de l'exonération	Nombre de personnes à taux réduit	% réduction applicable (ex: 30%)	Montant total taxe perçue à taux réduit	Tarif taxe plein (ex: 0,70€)	Total taxe perçue à reverser
	Tp	P	T	Px		Pr	Tx	Tr = (Pr x Ta) x Tx	Ta	= T + Tr
01/02/2017			0,00 €					0		0,00 €
02/02/2017			0,00 €					0		0,00 €
03/02/2017			0,00 €					0		0,00 €
04/02/2017			0,00 €					0		0,00 €
05/02/2017			0,00 €					0		0,00 €
06/02/2017			0,00 €					0		0,00 €
07/02/2017			0,00 €					0		0,00 €
08/02/2017			0,00 €					0		0,00 €
09/02/2017			0,00 €					0		0,00 €
10/02/2017			0,00 €					0		0,00 €
11/02/2017			0,00 €					0		0,00 €
12/02/2017			0,00 €					0		0,00 €
13/02/2017			0,00 €					0		0,00 €
14/02/2017			0,00 €					0		0,00 €
15/02/2017			0,00 €					0		0,00 €
16/02/2017			0,00 €					0		0,00 €
17/02/2017			0,00 €					0		0,00 €
18/02/2017			0,00 €					0		0,00 €
19/02/2017			0,00 €					0		0,00 €
20/02/2017			0,00 €					0		0,00 €
21/02/2017			0,00 €					0		0,00 €
22/02/2017			0,00 €					0		0,00 €
23/02/2017			0,00 €					0		0,00 €
24/02/2017			0,00 €					0		0,00 €
25/02/2017			0,00 €					0		0,00 €
26/02/2017			0,00 €					0		0,00 €
27/02/2017			0,00 €					0		0,00 €
28/02/2017			0,00 €					0		0,00 €
	0	0	0,00 €	0		0	TOTAL FEVRIER			0,00 €

Fait à

Le:

Signature et cachet:

REGISTRE DU LOGEUR

MOIS DE MARS 2017

		PLEIN TARIF		EXONERATIONS		REDUCTIONS				
Nuit du:	Nombre total de personnes hébergées	Nombre de personnes à taux plein	Montant total taxe perçue à taux plein	Nombre de personnes exonérées	Motif de l'exonération	Nombre de personnes à taux réduit	% réduction applicable (ex: 30%)	Montant total taxe perçue à taux réduit	Tarif taxe plein (ex: 0,70€)	Total taxe perçue à reverser
	Tp	P	T	Px		Pr	Tx	Tr = (Pr x Ta) x Tx	Ta	= T + Tr
01/03/2017			0,00 €					0		0,00 €
02/03/2017			0,00 €					0		0,00 €
03/03/2017			0,00 €					0		0,00 €
04/03/2017			0,00 €					0		0,00 €
05/03/2017			0,00 €					0		0,00 €
06/03/2017			0,00 €					0		0,00 €
07/03/2017			0,00 €					0		0,00 €
08/03/2017			0,00 €					0		0,00 €
09/03/2017			0,00 €					0		0,00 €
10/03/2017			0,00 €					0		0,00 €
11/03/2017			0,00 €					0		0,00 €
12/03/2017			0,00 €					0		0,00 €
13/03/2017			0,00 €					0		0,00 €
14/03/2017			0,00 €					0		0,00 €
15/03/2017			0,00 €					0		0,00 €
16/03/2017			0,00 €					0		0,00 €
17/03/2017			0,00 €					0		0,00 €
18/03/2017			0,00 €					0		0,00 €
19/03/2017			0,00 €					0		0,00 €
20/03/2017			0,00 €					0		0,00 €
21/03/2017			0,00 €					0		0,00 €
22/03/2017			0,00 €					0		0,00 €
23/03/2017			0,00 €					0		0,00 €
24/03/2017			0,00 €					0		0,00 €
25/03/2017			0,00 €					0		0,00 €
26/03/2017			0,00 €					0		0,00 €
27/03/2017			0,00 €					0		0,00 €
28/03/2017			0,00 €					0		0,00 €
29/03/2017			0,00 €					0		0,00 €
30/03/2017			0,00 €					0		0,00 €
31/03/2017			0,00 €					0		0,00 €
	0	0	0,00 €	0		0	TOTAL MARS			0,00 €

Fait à

Le:

Signature et cachet:

REGISTRE DU LOGEUR

MOIS DE AVRIL 2017

		PLEIN TARIF		EXONERATIONS		REDUCTIONS				
Nuit du:	Nombre total de personnes hébergées	Nombre de personnes à taux plein	Montant total taxe perçue à taux plein	Nombre de personnes exonérées	Motif de l'exonération	Nombre de personnes à taux réduit	% réduction applicable (ex: 30%)	Montant total taxe perçue à taux réduit	Tarif taxe plein (ex: 0,70€)	Total taxe perçue à reverser
	Tp	P	T	Px		Pr	Tx	Tr = (Pr x Ta) x Tx	Ta	= T + Tr
01/04/2017			0,00 €					0		0,00 €
02/04/2017			0,00 €					0		0,00 €
03/04/2017			0,00 €					0		0,00 €
04/04/2017			0,00 €					0		0,00 €
05/04/2017			0,00 €					0		0,00 €
06/04/2017			0,00 €					0		0,00 €
07/04/2017			0,00 €					0		0,00 €
08/04/2017			0,00 €					0		0,00 €
09/04/2017			0,00 €					0		0,00 €
10/04/2017			0,00 €					0		0,00 €
11/04/2017			0,00 €					0		0,00 €
12/04/2017			0,00 €					0		0,00 €
13/04/2017			0,00 €					0		0,00 €
14/04/2017			0,00 €					0		0,00 €
15/04/2017			0,00 €					0		0,00 €
16/04/2017			0,00 €					0		0,00 €
17/04/2017			0,00 €					0		0,00 €
18/04/2017			0,00 €					0		0,00 €
19/04/2017			0,00 €					0		0,00 €
20/04/2017			0,00 €					0		0,00 €
21/04/2017			0,00 €					0		0,00 €
22/04/2017			0,00 €					0		0,00 €
23/04/2017			0,00 €					0		0,00 €
24/04/2017			0,00 €					0		0,00 €
25/04/2017			0,00 €					0		0,00 €
26/04/2017			0,00 €					0		0,00 €
27/04/2017			0,00 €					0		0,00 €
28/04/2017			0,00 €					0		0,00 €
29/04/2017			0,00 €					0		0,00 €
30/04/2017			0,00 €					0		0,00 €
	0	0	0,00 €	0		0	TOTAL AVRIL			0,00 €

Fait à

Le:

Signature et cachet:

REGISTRE DU LOGEUR

MOIS DE MAI 2017

		PLEIN TARIF		EXONERATIONS		REDUCTIONS				
Nuit du:	Nombre total de personnes hébergées	Nombre de personnes à taux plein	Montant total taxe perçue à taux plein	Nombre de personnes exonérées	Motif de l'exonération	Nombre de personnes à taux réduit	% réduction applicable (ex: 30%)	Montant total taxe perçue à taux réduit	Tarif taxe plein (ex: 0,70€)	Total taxe perçue à reverser
	TP	P	T	Px		Pr	Tx	Tr = (Pr x Ta) x Tx	Ta	= T + Tr
01/05/2017			0,00 €					0		0,00 €
02/05/2017			0,00 €					0		0,00 €
03/05/2017			0,00 €					0		0,00 €
04/05/2017			0,00 €					0		0,00 €
05/05/2017			0,00 €					0		0,00 €
06/05/2017			0,00 €					0		0,00 €
07/05/2017			0,00 €					0		0,00 €
08/05/2017			0,00 €					0		0,00 €
09/05/2017			0,00 €					0		0,00 €
10/05/2017			0,00 €					0		0,00 €
11/05/2017			0,00 €					0		0,00 €
12/05/2017			0,00 €					0		0,00 €
13/05/2017			0,00 €					0		0,00 €
14/05/2017			0,00 €					0		0,00 €
15/05/2017			0,00 €					0		0,00 €
16/05/2017			0,00 €					0		0,00 €
17/05/2017			0,00 €					0		0,00 €
18/05/2017			0,00 €					0		0,00 €
19/05/2017			0,00 €					0		0,00 €
20/05/2017			0,00 €					0		0,00 €
21/05/2017			0,00 €					0		0,00 €
22/05/2017			0,00 €					0		0,00 €
23/05/2017			0,00 €					0		0,00 €
24/05/2017			0,00 €					0		0,00 €
25/05/2017			0,00 €					0		0,00 €
26/05/2017			0,00 €					0		0,00 €
27/05/2017			0,00 €					0		0,00 €
28/05/2017			0,00 €					0		0,00 €
29/05/2017			0,00 €					0		0,00 €
30/05/2017			0,00 €					0		0,00 €
31/05/2017			0,00 €					0		0,00 €
	0	0	0,00 €	0		0	TOTAL MAI			0,00 €

Fait à

Le:

Signature et cachet:

REGISTRE DU LOGEUR

MOIS DE JUIN 2017

		PLEIN TARIF		EXONERATIONS		REDUCTIONS				
Nuit du:	Nombre total de personnes hébergées	Nombre de personnes à taux plein	Montant total taxe perçue à taux plein	Nombre de personnes exonérées	Motif de l'exonération	Nombre de personnes à taux réduit	% réduction applicable (ex: 30%)	Montant total taxe perçue à taux réduit	Tarif taxe plein (ex: 0,70€)	Total taxe perçue à reverser
	Tp	P	T	Px		Pr	Tx	Tr = (Pr x Ta) x Tx	Ta	= T + Tr
01/06/2017			0,00 €					0		0,00 €
02/06/2017			0,00 €					0		0,00 €
03/06/2017			0,00 €					0		0,00 €
04/06/2017			0,00 €					0		0,00 €
05/06/2017			0,00 €					0		0,00 €
06/06/2017			0,00 €					0		0,00 €
07/06/2017			0,00 €					0		0,00 €
08/06/2017			0,00 €					0		0,00 €
09/06/2017			0,00 €					0		0,00 €
10/06/2017			0,00 €					0		0,00 €
11/06/2017			0,00 €					0		0,00 €
12/06/2017			0,00 €					0		0,00 €
13/06/2017			0,00 €					0		0,00 €
14/06/2017			0,00 €					0		0,00 €
15/06/2017			0,00 €					0		0,00 €
16/06/2017			0,00 €					0		0,00 €
17/06/2017			0,00 €					0		0,00 €
18/06/2017			0,00 €					0		0,00 €
19/06/2017			0,00 €					0		0,00 €
20/06/2017			0,00 €					0		0,00 €
21/06/2017			0,00 €					0		0,00 €
22/06/2017			0,00 €					0		0,00 €
23/06/2017			0,00 €					0		0,00 €
24/06/2017			0,00 €					0		0,00 €
25/06/2017			0,00 €					0		0,00 €
26/06/2017			0,00 €					0		0,00 €
27/06/2017			0,00 €					0		0,00 €
28/06/2017			0,00 €					0		0,00 €
29/06/2017			0,00 €					0		0,00 €
30/06/2017			0,00 €					0		0,00 €
	0	0	0,00 €	0		0	TOTAL JUIN			0,00 €

Fait à

Le:

Signature et cachet:

REGISTRE DU LOGEUR

MOIS DE JUILLET 2017

		PLEIN TARIF		EXONERATIONS		REDUCTIONS				
Nuit du:	Nombre total de personnes hébergées	Nombre de personnes à taux plein	Montant total taxe perçue à taux plein	Nombre de personnes exonérées	Motif de l'exonération	Nombre de personnes à taux réduit	% réduction applicable (ex: 30%)	Montant total taxe perçue à taux réduit	Tarif taxe plein (ex: 0,70€)	Total taxe perçue à reverser
	TP	P	T	Px		Pr	Tx	Tr = (Pr x Ta) x Tx	Ta	= T + Tr
01/07/2017			0,00 €					0		0,00 €
02/07/2017			0,00 €					0		0,00 €
03/07/2017			0,00 €					0		0,00 €
04/07/2017			0,00 €					0		0,00 €
05/07/2017			0,00 €					0		0,00 €
06/07/2017			0,00 €					0		0,00 €
07/07/2017			0,00 €					0		0,00 €
08/07/2017			0,00 €					0		0,00 €
09/07/2017			0,00 €					0		0,00 €
10/07/2017			0,00 €					0		0,00 €
11/07/2017			0,00 €					0		0,00 €
12/07/2017			0,00 €					0		0,00 €
13/07/2017			0,00 €					0		0,00 €
14/07/2017			0,00 €					0		0,00 €
15/07/2017			0,00 €					0		0,00 €
16/07/2017			0,00 €					0		0,00 €
17/07/2017			0,00 €					0		0,00 €
18/07/2017			0,00 €					0		0,00 €
19/07/2017			0,00 €					0		0,00 €
20/07/2017			0,00 €					0		0,00 €
21/07/2017			0,00 €					0		0,00 €
22/07/2017			0,00 €					0		0,00 €
23/07/2017			0,00 €					0		0,00 €
24/07/2017			0,00 €					0		0,00 €
25/07/2017			0,00 €					0		0,00 €
26/07/2017			0,00 €					0		0,00 €
27/07/2017			0,00 €					0		0,00 €
28/07/2017			0,00 €					0		0,00 €
29/07/2017			0,00 €					0		0,00 €
30/07/2017			0,00 €					0		0,00 €
31/07/2017			0,00 €					0		0,00 €
	0	0	0,00 €	0		0	TOTAL JUILLET			0,00 €

Fait à

Le:

Signature et cachet:

REGISTRE DU LOGEUR

MOIS DE AOUT 2017

		PLEIN TARIF		EXONERATIONS		REDUCTIONS				
Nuit du:	Nombre total de personnes hébergées	Nombre de personnes à taux plein	Montant total taxe perçue à taux plein	Nombre de personnes exonérées	Motif de l'exonération	Nombre de personnes à taux réduit	% réduction applicable (ex: 30%)	Montant total taxe perçue à taux réduit	Tarif taxe plein (ex: 0,70€)	Total taxe perçue à reverser
	Tp	P	T	Px		Pr	Tx	Tr = (Pr x Ta) x Tx	Ta	= T + Tr
01/08/2017			0,00 €					0		0,00 €
02/08/2017			0,00 €					0		0,00 €
03/08/2017			0,00 €					0		0,00 €
04/08/2017			0,00 €					0		0,00 €
05/08/2017			0,00 €					0		0,00 €
06/08/2017			0,00 €					0		0,00 €
07/08/2017			0,00 €					0		0,00 €
08/08/2017			0,00 €					0		0,00 €
09/08/2017			0,00 €					0		0,00 €
10/08/2017			0,00 €					0		0,00 €
11/08/2017			0,00 €					0		0,00 €
12/08/2017			0,00 €					0		0,00 €
13/08/2017			0,00 €					0		0,00 €
14/08/2017			0,00 €					0		0,00 €
15/08/2017			0,00 €					0		0,00 €
16/08/2017			0,00 €					0		0,00 €
17/08/2017			0,00 €					0		0,00 €
18/08/2017			0,00 €					0		0,00 €
19/08/2017			0,00 €					0		0,00 €
20/08/2017			0,00 €					0		0,00 €
21/08/2017			0,00 €					0		0,00 €
22/08/2017			0,00 €					0		0,00 €
23/08/2017			0,00 €					0		0,00 €
24/08/2017			0,00 €					0		0,00 €
25/08/2017			0,00 €					0		0,00 €
26/08/2017			0,00 €					0		0,00 €
27/08/2017			0,00 €					0		0,00 €
28/08/2017			0,00 €					0		0,00 €
29/08/2017			0,00 €					0		0,00 €
30/08/2017			0,00 €					0		0,00 €
31/08/2017			0,00 €					0		0,00 €
	0	0	0,00 €	0		0	TOTAL AOUT			0,00 €

Fait à

Le:

Signature et cachet:

REGISTRE DU LOGEUR

MOIS DE SEPTEMBRE 2017

		PLEIN TARIF		EXONERATIONS		REDUCTIONS				
Nuit du:	Nombre total de personnes hébergées	Nombre de personnes à taux plein	Montant total taxe perçue à taux plein	Nombre de personnes exonérées	Motif de l'exonération	Nombre de personnes à taux réduit	% réduction applicable (ex: 30%)	Montant total taxe perçue à taux réduit	Tarif taxe plein (ex: 0,70€)	Total taxe perçue à reverser
	Tp	P	T	Px		Pr	Tx	Tr = (Pr x Ta) x Tx	Ta	= T + Tr
01/09/2017			0,00 €					0		0,00 €
02/09/2017			0,00 €					0		0,00 €
03/09/2017			0,00 €					0		0,00 €
04/09/2017			0,00 €					0		0,00 €
05/09/2017			0,00 €					0		0,00 €
06/09/2017			0,00 €					0		0,00 €
07/09/2017			0,00 €					0		0,00 €
08/09/2017			0,00 €					0		0,00 €
09/09/2017			0,00 €					0		0,00 €
10/09/2017			0,00 €					0		0,00 €
11/09/2017			0,00 €					0		0,00 €
12/09/2017			0,00 €					0		0,00 €
13/09/2017			0,00 €					0		0,00 €
14/09/2017			0,00 €					0		0,00 €
15/09/2017			0,00 €					0		0,00 €
16/09/2017			0,00 €					0		0,00 €
17/09/2017			0,00 €					0		0,00 €
18/09/2017			0,00 €					0		0,00 €
19/09/2017			0,00 €					0		0,00 €
20/09/2017			0,00 €					0		0,00 €
21/09/2017			0,00 €					0		0,00 €
22/09/2017			0,00 €					0		0,00 €
23/09/2017			0,00 €					0		0,00 €
24/09/2017			0,00 €					0		0,00 €
25/09/2017			0,00 €					0		0,00 €
26/09/2017			0,00 €					0		0,00 €
27/09/2017			0,00 €					0		0,00 €
28/09/2017			0,00 €					0		0,00 €
29/09/2017			0,00 €					0		0,00 €
30/09/2017			0,00 €					0		0,00 €
	0	0	0,00 €	0		0	TOTAL SPTEMBRE			0,00 €

Fait à

Le:

Signature et cachet:

REGISTRE DU LOGEUR

MOIS DE OCTOBRE 2017

		PLEIN TARIF		EXONERATIONS		REDUCTIONS				
Nuit du:	Nombre total de personnes hébergées	Nombre de personnes à taux plein	Montant total taxe perçue à taux plein	Nombre de personnes exonérées	Motif de l'exonération	Nombre de personnes à taux réduit	% réduction applicable (ex: 30%)	Montant total taxe perçue à taux réduit	Tarif taxe plein (ex: 0,70€)	Total taxe perçue à reverser
	Tp	P	T	Px		Pr	Tx	Tr = (Pr x Ta) x Tx	Ta	= T + Tr
01/10/2017			0,00 €					0		0,00 €
02/10/2017			0,00 €					0		0,00 €
03/10/2017			0,00 €					0		0,00 €
04/10/2017			0,00 €					0		0,00 €
05/10/2017			0,00 €					0		0,00 €
06/10/2017			0,00 €					0		0,00 €
07/10/2017			0,00 €					0		0,00 €
08/10/2017			0,00 €					0		0,00 €
09/10/2017			0,00 €					0		0,00 €
10/10/2017			0,00 €					0		0,00 €
11/10/2017			0,00 €					0		0,00 €
12/10/2017			0,00 €					0		0,00 €
13/10/2017			0,00 €					0		0,00 €
14/10/2017			0,00 €					0		0,00 €
15/10/2017			0,00 €					0		0,00 €
16/10/2017			0,00 €					0		0,00 €
17/10/2017			0,00 €					0		0,00 €
18/10/2017			0,00 €					0		0,00 €
19/10/2017			0,00 €					0		0,00 €
20/10/2017			0,00 €					0		0,00 €
21/10/2017			0,00 €					0		0,00 €
22/10/2017			0,00 €					0		0,00 €
23/10/2017			0,00 €					0		0,00 €
24/10/2017			0,00 €					0		0,00 €
25/10/2017			0,00 €					0		0,00 €
26/10/2017			0,00 €					0		0,00 €
27/10/2017			0,00 €					0		0,00 €
28/10/2017			0,00 €					0		0,00 €
29/10/2017			0,00 €					0		0,00 €
30/10/2017			0,00 €					0		0,00 €
31/10/2017			0,00 €					0		0,00 €
	0	0	0,00 €	0		0	TOTAL OCTOBRE			0,00 €

Fait à

Le:

Signature et cachet:

REGISTRE DU LOGEUR

MOIS DE NOVEMBRE 2017

		PLEIN TARIF		EXONERATIONS		REDUCTIONS				
Nuit du:	Nombre total de personnes hébergées	Nombre de personnes à taux plein	Montant total taxe perçue à taux plein	Nombre de personnes exonérées	Motif de l'exonération	Nombre de personnes à taux réduit	% réduction applicable (ex: 30%)	Montant total taxe perçue à taux réduit	Tarif taxe plein (ex: 0,70€)	Total taxe perçue à reverser
	Tp	P	T	Px		Pr	Tx	Tr = (Pr x Ta) x Tx	Ta	= T + Tr
01/11/2017			0,00 €					0		0,00 €
02/11/2017			0,00 €					0		0,00 €
03/11/2017			0,00 €					0		0,00 €
04/11/2017			0,00 €					0		0,00 €
05/11/2017			0,00 €					0		0,00 €
06/11/2017			0,00 €					0		0,00 €
07/11/2017			0,00 €					0		0,00 €
08/11/2017			0,00 €					0		0,00 €
09/11/2017			0,00 €					0		0,00 €
10/11/2017			0,00 €					0		0,00 €
11/11/2017			0,00 €					0		0,00 €
12/11/2017			0,00 €					0		0,00 €
13/11/2017			0,00 €					0		0,00 €
14/11/2017			0,00 €					0		0,00 €
15/11/2017			0,00 €					0		0,00 €
16/11/2017			0,00 €					0		0,00 €
17/11/2017			0,00 €					0		0,00 €
18/11/2017			0,00 €					0		0,00 €
19/11/2017			0,00 €					0		0,00 €
20/11/2017			0,00 €					0		0,00 €
21/11/2017			0,00 €					0		0,00 €
22/11/2017			0,00 €					0		0,00 €
23/11/2017			0,00 €					0		0,00 €
24/11/2017			0,00 €					0		0,00 €
25/11/2017			0,00 €					0		0,00 €
26/11/2017			0,00 €					0		0,00 €
27/11/2017			0,00 €					0		0,00 €
28/11/2017			0,00 €					0		0,00 €
29/11/2017			0,00 €					0		0,00 €
30/11/2017			0,00 €					0		0,00 €
	0	0	0,00 €	0		0	TOTAL NOVEMBRE			0,00 €

Fait à

Le:

Signature et cachet:

REGISTRE DU LOGEUR

MOIS DE DECEMBRE 2017

		PLEIN TARIF		EXONERATIONS		REDUCTIONS				
Nuit du:	Nombre total de personnes hébergées	Nombre de personnes à taux plein	Montant total taxe perçue à taux plein	Nombre de personnes exonérées	Motif de l'exonération	Nombre de personnes à taux réduit	% réduction applicable (ex: 30%)	Montant total taxe perçue à taux réduit	Tarif taxe plein (ex: 0,70€)	Total taxe perçue à reverser
	TP	P	T	Px		Pr	Tx	Tr = (Pr x Ta) x Tx	Ta	= T + Tr
01/12/2017			0,00 €					0		0,00 €
02/12/2017			0,00 €					0		0,00 €
03/12/2017			0,00 €					0		0,00 €
04/12/2017			0,00 €					0		0,00 €
05/12/2017			0,00 €					0		0,00 €
06/12/2017			0,00 €					0		0,00 €
07/12/2017			0,00 €					0		0,00 €
08/12/2017			0,00 €					0		0,00 €
09/12/2017			0,00 €					0		0,00 €
10/12/2017			0,00 €					0		0,00 €
11/12/2017			0,00 €					0		0,00 €
12/12/2017			0,00 €					0		0,00 €
13/12/2017			0,00 €					0		0,00 €
14/12/2017			0,00 €					0		0,00 €
15/12/2017			0,00 €					0		0,00 €
16/12/2017			0,00 €					0		0,00 €
17/12/2017			0,00 €					0		0,00 €
18/12/2017			0,00 €					0		0,00 €
19/12/2017			0,00 €					0		0,00 €
20/12/2017			0,00 €					0		0,00 €
21/12/2017			0,00 €					0		0,00 €
22/12/2017			0,00 €					0		0,00 €
23/12/2017			0,00 €					0		0,00 €
24/12/2017			0,00 €					0		0,00 €
25/12/2017			0,00 €					0		0,00 €
26/12/2017			0,00 €					0		0,00 €
27/12/2017			0,00 €					0		0,00 €
28/12/2017			0,00 €					0		0,00 €
29/12/2017			0,00 €					0		0,00 €
30/12/2017			0,00 €					0		0,00 €
31/12/2017			0,00 €					0		0,00 €
	0	0	0,00 €	0		0	TOTAL DECEMBRE			0,00 €

Fait à

Le:

Signature et cachet:

**TAXE DE SEJOUR
DECLARATION DE MISE EN LOCATION**

IDENTIFICATION DU DECLARANT

Mme / Mlle / M.....

Adresse:

Code Postal - Ville:.....

Tél:.....

e-mail:.....

IDENTIFICATION DE L'HEBERGEMENT

Nom de l'hébergement:.....

Adresse de l'hébergement (si différente):.....

Code Postal - Ville:.....

Nature de l'hébergement:

Hôtel Meublé Gîte Chambre d'hôtes Camping autre

Classement de l'hébergement:

4* et + 3* 2* 1* NC

PERIODES DE LOCATION

Période annuelle (du 1er janvier au 31 décembre)

Si NON, précisez les périodes:.....

Fait à

Le/...../.....

Signature du déclarant:

Merci de transmettre votre déclaration à l'adresse suivante:

OFFICE DE TOURISME D'ALENCON
MAISON D'OZE, PLACE DE LA MAGELEINE
61000 ALENCON

Il est donné récépissé de la présente déclaration, déposée à l'office de tourisme d'Alençon le/...../.....

Cachet de l'office de tourisme d'Alençon



N° 14004*02



DECLARATION EN MAIRIE DES MEUBLES DE TOURISME

La loi vous oblige à remplir ce formulaire et à l'adresser au maire de la commune de l'habitation concernée
en application des articles L. 324-1-1 et D. 324-1-1 du code du tourisme (1)

A - IDENTIFICATION DU DECLARANT (2)

VOTRE NOM : _____ VOTRE PRENOM : _____

VOTRE ADRESSE: _____

CODE POSTAL : _____ COMMUNE: _____ PAYS : _____

VOTRE N° TELEPHONE (facultative) : _____

Adresse du meublé de tourisme :

CODE POSTAL : _____ COMMUNE: _____

B - IDENTIFICATION DU MEUBLE DE TOURISME

NOMBRE DE PIECES COMPOSANT LE MEUBLE :

NOMBRE MAXIMAL DE LITS (soit nombre de personnes susceptibles d'être accueillies dans le meublé) :

Facultatif : MAISON INDIVIDUELLE

APPARTEMENT

étage

LE CAS ECHEANT, date de la décision de classement du meublé de tourisme :
niveau de classement (nombre d'étoiles) :

C - PERIODES PREVISIONNELLES DE LOCATION

TOUTE L'ANNEE :

SI NON, PRECISER LA OU LES PERIODES PREVISIONNELLES DE LOCATION :

FAIT A LE

SIGNATURE

Avertissement :

Tout changement concernant les informations fournies ci-dessus devra faire l'objet d'une nouvelle déclaration en mairie.

(1) Art. L. 324-1-1 : « Toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme, que celui-ci soit classé ou non au sens du présent code, doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès du maire de la commune où est situé le meublé ».

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du secrétariat de la mairie du lieu où la déclaration a été effectuée. Les données recueillies sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement pour le compte de la commune du lieu de déclaration aux fins d'établir une liste des meublés de tourisme pour l'information du public conformément aux dispositions de l'article D. 324-1-1 du code du tourisme.



MAIRIE de

N° 14004*02

Récépissé de déclaration en mairie de location de meublé de tourisme

Il est donné récépissé de la déclaration en mairie de mise en location d'un meublé de tourisme pour un accueil maximal de personnes situé à :

Adresse : I
I I

Code postal: I I I I I I I Commune : I I I I I I I I I I I I I I

NOM, Prénom du déclarant :

Adresse : I
I I

Code postal: I I I I I I I Commune : I I I I I I I I I I I I I I I
Pays : I I I I I I I

Fait à....., le.....

Cachet de la mairie



N° 13566*02

DECLARATION EN MAIRIE DE LOCATION DE CHAMBRE D'HÔTE

La loi vous oblige à remplir ce formulaire et à l'adresser au maire de la commune de l'habitation concernée
en application des articles L. 324-4 et D. 324-15 du code du tourisme (1)

A - IDENTIFICATION DU DECLARANT

VOTRE NOM : VOTRE PRENOM :

VOTRE ADRESSE:

CODE POSTAL : COMMUNE:

VOTRE N° TELEPHONE (facultatif) :

Votre adresse postale si elle est différente de celle des chambres en location :

CODE POSTAL : COMMUNE:

VOTRE N° TELEPHONE (facultatif) :

B - IDENTIFICATION DES CHAMBRES D'HOTES (2)

MAISON INDIVIDUELLE APPARTEMENT étage

NOMBRE DE CHAMBRES MISES EN LOCATION (maximum 5) :

NOMBRE MAXIMAL DE PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ACCUEILLIES (maximum 15) :

C - PERIODES PREVISIONNELLES DE LOCATION

TOUTE L'ANNEE :

SI NON, PRECISER LES PERIODES :

LE SOUSSIGNE DECLARE QUE L'HABITATION EST EN CONFORMITE AVEC LES DISPOSITIONS DES ARTICLES D.324-13 à D. 324-15 DU CODE DU TOURISME.

FAIT A LE

SIGNATURE

* Tout changement concernant les informations fournies ci-dessus devra faire l'objet d'une nouvelle déclaration en mairie (cf. art. D.324-15 du code du tourisme)

(1) Déclaration à effectuer préalablement à l'exercice de l'activité conformément aux dispositions de l'article L. 324-4 du code du tourisme.

(2) Les chambres d'hôtes doivent être conformes aux dispositions des articles D. 324-13 et D. 324-14 du code du tourisme : accueil par l'habitant, fourniture groupée de la nuitée et du petit déjeuner, fourniture du linge de maison, accès à une salle d'eau et à un WC.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du secrétariat de la mairie du lieu où la déclaration a été effectuée. Les données recueillies sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement pour le compte de la commune du lieu de déclaration aux fins d'établir une liste des chambres d'hôtes pour l'information du public, des organismes locaux de tourisme et des autorités visées à l'article 1er du décret n°2007-1173 du 3 août 2007. Ces données pourront également être utilisées à des fins statistiques.



MAIRIE de

N° 13566*02

Récépissé de déclaration en mairie de location de chambre d'hôte

Il est donné récépissé de la déclaration en mairie de mise en location de chambre(s)
d'hôtes pour un accueil maximal de personnes situées à :

Adresse :

Code postal:

Commune :

NOM, Prénom du déclarant :

Adresse⁽¹⁾:

Code postal:

Commune :

Fait à , le

Signature du déclarant :

Cachet de la mairie

(1) A remplir dans le cas particulier où le déclarant est domicilié à une autre adresse.

CONTACTS:

Pour toute question relative à la taxe de séjour:
Office de tourisme de la Communauté Urbaine d'Alençon
Direction

Maison d'Ozé, Place de la Magdeleine
61000 Alençon
Tél: 02.33.80.66.39
administration@visitalencon.com

Pour toute question relative aux modalités de versement:
Centre des Finances Publiques
Trésorerie d'Alençon Ville et Campagne

10 rue Garigliano
61014 Alençon Cedex
Tél: 02.33.26.54.11

www.visitalencon.com

Visit
Alençon